

Délégation du tir d'été du renard

Je soussigné,, responsable du territoire de chasse
....., matricule :,
autorise M./Mme..... à procéder, ou à faire procéder à
son tour, à des tirs d'été de renards sur le territoire de chasse cité ci-dessus.

M./Mme s'engage à pratiquer des tirs en toute
sécurité (pas plus de 100 mètres et fichant) et à respecter la réglementation en
vigueur en tant que personne déléguée au tir d'été du renard.

Il est bien entendu que la personne déléguée au tir d'été du renard soit à jour de sa
validation annuelle du permis de chasser et de son assurance. Du 1^{er} juin au 30 juin,
la validation 2019/2020 est à conserver sur soi et à compter du 1^{er} juillet 2020, la
validation pour la campagne 2020/2021 et l'assurance doivent absolument être
souscrites.

Par ailleurs, en cas d'accident, la personne déléguée au tir d'été du renard engagera
sa responsabilité individuelle, la société de chasse n'engageant pas sa
responsabilité civile ni pénale.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le..... à

Signatures :

Le responsable du territoire de chasse,

Le délégué au tir d'été
(Lu et approuvé)

Joindre à la présente délégation une copie de la décision fixant le plan de chasse chevreuil pour la saison
2020/2021 mentionnant l'autorisation d'au moins un tir sélectif d'approche ou d'affût.

La chasse à l'affût ou à l'approche du renard est autorisée de 1 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1 heure
après son coucher (heure de Saint-Brieuc).